

Audit – Bureau de Lorient
Centre des Affaires du Pré aux Clercs
4 rue Abbé Laudrin

56100 Lorient

T : +33 (0)2 97 64 04 84

www.bakertilly.fr

MISSION LOCALE DU PAYS DE LORIENT RESEAUX POUR L'EMPLOI

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 9 place François Mitterrand
56100 LORIENT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



MISSION LOCALE DU PAYS DE LORIENT RESEAUX POUR L'EMPLOI

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège : 9 rue François Mitterrand
56100 LORIENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres de l'association Mission Locale du Pays de Lorient-Réseaux pour l'Emploi,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mission Locale du Pays de Lorient-Réseaux pour l'Emploi relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans la note « Changement de méthode comptable » dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe des comptes annuels expose les règles et principes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en

France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LORIENT le 19 mai 2026
Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Stéphane PIQUEE



COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

BILAN ACTIF

	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET au 31.12.2025	NET au 31.12.2024
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	20 508	20 508	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	0	0	0	0
Instal.tech.mat.et out. indust.				
Autres immobilisations corporelles	136 894	100 923	35 971	6 401
Immobilisations en cours / Dépréciations	0		0	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	150	0	150	100
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	157 552	121 431	36 121	6 501
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS				
Matières premières, approvisionnements				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	0		0	0
Autres créances (dont subventions à recevoir)	977 300		977 300	1 160 073
DIVERS				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 119 081		1 119 081	1 021 876
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 096 381	0	2 096 381	2 181 950
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	41 906	0	41 906	29 221
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	41 906	0	41 906	29 221
TOTAL ACTIF	2 295 839 €	121 431 €	2 174 408 €	2 217 672 €

BILAN PASSIF

	NET AU 31.12.2025	NET AU 31.12.2024
FONDS PROPRES		
RESERVES REGLEMENTEES		
Autres réserves		
Fonds Associatifs	745 885	722 631
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	77 394	23 254
Subventions d'investissement	0	0
Fonds de roulement	0	0
Provisions règlementées	0	0
TOTAL FONDS PROPRES	823 279	745 885
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés		
Fonds dédiés liés aux activités spécifiques	30 535	43 562
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	30 535	43 562
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour travaux	0	0
Provisions pour risques	82 857	182 106
Provisions pour charges (Provision IFC)	202 284	188 577
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	285 141	370 683
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 515	94 427
Personnel		
Organismes sociaux		
Autres dettes fiscales et sociales	471 772	495 212
Autres dettes	41 347	49 002
TOTAL DETTES	593 634	638 641
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (avances sur subventions notamment pour activités spécifiques)	441 819	418 900
TOTAL PASSIF	2 174 408 €	2 217 672 €

Budget réalisé avec les éléments et les informations en notre possession à la clôture des comptes

CHARGES	Budget Consolidé Réalisé 2024	Budget Consolidé Réalisé 2025
Achats	48 734	39 251
Energie (électricité, eau...)	20 547	19 424
Fournitures administratives	3 989	3 327
Matériels, petits équipements et produits d'hygiène	15 133	10 215
Frais de duplication et de communication	9 066	6 286
Services extérieurs	278 052	268 724
Charges locatives et loyers	172 780	151 944
Entretien et Maintenance	90 204	99 649
Assurances	11 801	13 723
Documentation	3 266	3 408
Autres services extérieurs	214 525	197 562
Remunérations d'intermédiaires et honoraires	99 500	88 867
Publications	-	-
Frais de déplacements	24 302	19 867
concernant les dépenses pour les salariés et les partenaires	23 589	19 439
concernant les dépenses pour les jeunes	713	428
Frais de repas et de missions	29 324	24 509
concernant les dépenses pour les salariés et les partenaires	22 704	16 162
concernant les dépenses pour les jeunes	6 620	8 347
Frais postaux et Télécommunications/Internet	36 642	35 352
Concours divers	24 756	28 966
Impôts et taxes	222 070	214 818
Taxe sur salaires	173 375	165 749
Participation à la formation professionnelle continue	30 523	29 222
Participation à l'effort de construction	-	-
Taxes et redevances diverses	18 172	19 847
Charges de personnel	2 975 078	2 756 314
Rémunération du personnel	2 005 807	1 892 752
Charges patronales	850 892	835 422
Médecine du Travail	7 447	7 128
Autres charges de personnel (dont Frais de Formation)	110 932	68 443
Remboursements reçus en compensation des charges de personnel	-	47 430
Total des Frais de fonctionnement	3 738 460	3 476 670
Fonds Gérés pour compte d'autrui (enveloppe aides jeunes)	219 737	233 677
Total des Charges d'Exploitation	3 958 197	3 710 347
Autres charges de gestion courante et autre charges	2 297	38 529
Dotations aux amortissements et provisions (1)	98 821	67 395
Dotations aux fonds dédiés	43 562	30 535
Charges financières	2 786	2 663
Charges exceptionnelles	3 406	-
TOTAL CHARGES	4 109 069	3 849 469
Engagements à réaliser sur ressources affectées	-	-
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	23 254	77 394
TOTAL COMPTE RESULTAT	4 132 323	3 926 863
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature (Mise à disposition gratuite de Biens)	28 229	28 229
Prestations en nature	-	-
Personnel Bénévolat	-	-
Total	28 229	28 229
Total Général	4 160 552	3 955 092

(1) Ligne comprenant une dotation Provision sur risques pour l'action A L'ABORDAGE de 38 817 euros

Budget réalisé avec les éléments et les informations en notre possession à la clôture des comptes

PRODUITS	Budget Consolidé Réalisé 2024	Budget Consolidé Réalisé 2025
Subventions structurelles		
LORIENT AGGLOMERATION	667 404	646 280
BBO Communauté	20 000	20 000
Total	687 404	666 280
CONSEIL REGIONAL de BRETAGNE	193 200	191 802
DREETS - Financement de base - activité ML CPO	598 203	630 056
- Financement au titre de l'Obligation de Formation	75 679	
- Financement au titre du CEJ	1 056 125	980 100
Total	1 730 007	1 610 156
- Produit constaté d'avance CEJ (Variation définie au 31/12)	16 674	21 536
France TRAVAIL (Projet Local de Coopération)	128 817	130 805
France TRAVAIL (Co traitance Dispositif Avenir PRO)	-	9 554
Total des subventions structurelles	2 756 102	2 587 061
Activités spécifiques		
LORIENT AGGLOMERATION / FSE Conseil Départemental du Morbihan (Clauses d'insertion)	62 901	66 823
Conseil Départemental du Morbihan / FSE (Accompagnement Jeunes allocataires RSA)	118 023	122 089
Conseil Régional de Bretagne - Accompagnement Accès à la Qualification (AAQ)	9 750	7 500
DDETS Politique de la Ville (Actions Quartiers de LORIENT/LANESTER/HENNEBONT)	2 000	3 000
DDETS (Réseaux de Parrainage)	22 265	17 995
DREETS Politique de la Ville (Réseaux de Parrainage Quartiers)	6 405	6 100
Ville de Lorient / DREETS FSE (KART'EMPLOI)	54 307	53 363
DREETS FSE (Dyn@mic)	193 599	192 270
LORIENT AGGLO/CONSEIL REGIONAL/BBO/QUIMPERLE CTE (Plateforme Territoriale Emploi Ftion)	28 095	-
FIPDR / SPIP / PDASR / DREETS FSE (Parcours LIBR'EMPLOI)	93 234	99 957
SG-CIPDR/DPJJ/DGEFP/UNML (Accord national cadre jeunes sous main de justice)	2 996	3 545
Agence de Services des Paiements (Plateforme Service Civique)	25 130	24 623
Conseil Départemental du Morbihan (Frais de Gestion Enveloppe FDAJ)	15 812	15 880
Conseil Départemental du Morbihan (Parrainage + 26 ans)	12 712	14 563
UIMM Apprentissage	1 500	-
Conseil Départemental du Morbihan / FSE CD56 (Appui à la mobilité)	19 123	57 356
TIMS (Plateforme d'écobilité inclusive)	2 400	2 400
Association Régionale des Missions Locales de BRETAGNE (Conduite supervisée)	2 346	7 039
Association Régionale des Missions Locales de BRETAGNE (Melting Breizh)	8 049	-
DREETS FSE (Plan Santé Jeunes)	37 525	42 846
CPOM /ARS (Actions de prévention Santé)	7 530	5 072
DREETS APP Clauses (Poste Clauses sociales Marchés d'ETAT)	29 473	29 473
Fondation A et P SOMMER (R'EQUILIENCE - Médiation animale)	2 800	4 900
Fonds collectés dans le cadre de la collecte de la Taxe d'Apprentissage	-	34 004
Total des activités spécifiques	757 974	810 797
Total des subventions structurelles et activités spécifiques	3 514 076	3 397 859
Fonds gérés pour compte d'autrui (enveloppe jeunes)		
Autres aides jeunes exceptionnelles	5 206	465
Conseil Départemental du Morbihan (Enveloppe aides jeunes FDAJ)	191 020	195 096
FONDATION DE FRANCE (Bourses aux jeunes majeurs sans soutien familial)	18 000	-
TRAJECT (Aides Mobilité et Logement)	-	26 027
Total des Fonds gérés pour compte d'autrui	214 225	221 587
Total des Produits d'Exploitation	3 728 301	3 619 446
Autres produits de gestion courante et autres produits	1 252	90 967
Reprise sur amortissements et provisions	179 348	166 435
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	47 074	43 562
Produits financiers	5 651	6 453
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels de gestion et sur exercices antérieurs	22 812	-
Produits des cessions d'éléments d'actifs	-	-
Transfert de Charges (ASP/CPAM/Rbst Frais de Formation)	147 885	-
TOTAL PRODUITS	4 132 323	3 926 863
DEFICIT NET D'EXPLOITATION	-	-
TOTAL COMPTE RESULTAT	4 132 323	3 926 863
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature (Mise à disposition gratuite de Biens)	28 229	28 229
Prestations en nature	-	-
Personnel Bénévolat	-	-
Total	28 229	28 229
Total Général	4 160 552	3 955 092

MISSION LOCALE DU PAYS DE LORIENT
RESEAUX POUR L'EMPLOI

9 Bis, Place François Mitterrand
56101 LORIENT CEDEX

ANNEXE

DESCRIPTIF DE L'OBJET SOCIAL ET DES ACTIVITES MENEES DE L'ASSOCIATION

Il a été créé entre les adhérents, après le dépôt des statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. À la suite de la fusion du 7 avril 2016 avec l'Association ARPE, une actualisation des statuts a été réalisée. Cette mise à jour a permis :

- d'élargir le champ d'intervention auprès du public accompagné,
- de favoriser le déploiement d'actions nouvelles dans le cadre du Développement Territorial,
- et d'adopter une nouvelle dénomination : « **Mission locale du Pays de Lorient Réseaux pour l'Emploi** ».

L'Association a pour objet :

a) En plein accord avec les termes du protocole 2010 des Missions Locales et dans le cadre de sa mission de service public :

- D'aider les jeunes de seize à vingt-cinq ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement à l'accès à la formation professionnelle initiale ou continue, ou à un emploi,
- De favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale,
- De contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

b) De mener des actions à destination de tous publics sur les axes suivants :

- Agir pour l'accès à l'emploi en assurant une mission de repérage et en réalisant une ingénierie de parcours : proposer une offre de service en direction des employeurs locaux et des acteurs du monde économique du bassin d'emploi, travailler avec les employeurs et leurs groupements en concertation avec les autres membres du service public de l'emploi et les autres organismes locaux chargés de favoriser l'accès à l'emploi.

- Observer le territoire et apporter une expertise : confronter les besoins des publics ciblés à la réalité socioéconomique du territoire et à l'offre d'insertion existante, en s'appuyant sur les moyens de veille et d'information pertinents : notamment, ceux du service public de l'emploi, des observatoires régionaux de l'emploi et de la formation, des maisons de l'emploi et des services économiques locaux. Proposer des réponses adaptées pour développer l'offre d'insertion et nourrir la réflexion du service public de l'emploi sur les évolutions souhaitables et l'adaptation des dispositifs.

c) Développer une ingénierie de projet et animer le partenariat local : expérimenter et innover pour construire des réponses adaptées. Créer, développer et animer des réseaux de partenaires, y compris spécialisés. Travailler à la cohérence des interventions des acteurs de l'insertion dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture.

L'Association mène les activités suivantes :

- Accompagner les habitants du Territoire d'intervention de la Mission Locale du Pays de LORIENT, principalement les jeunes de seize à vingt-cinq ans, à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement à l'accès à la formation professionnelle ou à un emploi.
- Faciliter l'accès à l'information relative à l'actualité de l'emploi, de la formation et de l'insertion : centraliser les ressources, concevoir des outils, assurer la diffusion de l'information. Notamment, à travers l'animation de la Plateforme Territoriale Emploi/Formation « Mon Futur Pro » dont les objectifs sont les suivants :
 - Renforcer l'attractivité du territoire en développant la connaissance, par le grand public, du tissu économique local,
 - Aider au repérage des métiers qui recrutent, des métiers d'avenir et des employeurs du territoire,
 - Faciliter les recrutements et les mises en relation entre les chercheurs d'emploi et employeurs du territoire, faciliter la recherche de stage,
 - Valoriser les entreprises et les formations locales en développant leur référencement sur le portail,
 - Améliorer l'identification des acteurs de l'emploi et de la formation,
 - Coordonner les actions et mutualiser les outils, inventorier et faire connaître les événements locaux autour de l'orientation, la formation et l'emploi,
 - Informer sur la cadre réglementaire.
- Et des offres de service à destination des entreprises afin de favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi pour mettre en réseau des acteurs professionnels, institutionnels et économiques du territoire.
- Et des actions en direction de tous publics par suite de la fusion le 7 avril 2016 avec l'Association ARPE permettant le déploiement dans le cadre du Développement Territorial.

Les moyens mis en œuvre recouvrent l'ensemble des ressources humaines de l'association ainsi que les moyens matériels dont elles disposent.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général et du Règlement ANC n°2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, complété par le Règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode comptable :

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, l'Association a appliqué pour la première fois les règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03.

Ce changement a modifié la présentation du Bilan et du Compte de Résultat, notamment à travers :

- La suppression de la ligne des "Charges exceptionnelles" : les éléments suivants ne figurent plus dans un bloc dédié :
 - Charges de gestion
 - Charges sur exercices antérieurs
- La suppression de la ligne des "Produits exceptionnels" : les éléments suivants ont été retirés du bloc des produits exceptionnels :
 - Produits de gestion
 - Produits sur exercices antérieurs
 - Transferts de charges : Ces éléments sont désormais retraités au niveau des charges de personnel, selon deux modalités :
 - Remboursement des frais de formation → désormais intégré dans la ligne Autres charges de personnel.
 - Remboursement des indemnités (Sécurité sociale, Prévoyance, et refacturation de coûts salariaux) → désormais intégré dans la ligne Remboursements perçus en compensation des charges de personnel
 - Le montant des Fonds collectés dans le cadre de la Taxe d'Apprentissage sont désormais enregistrés au niveau des Activités spécifiques.

Ce changement concerne exclusivement la présentation des documents financiers de l'exercice 2025. Les documents relatifs à l'exercice 2024 demeurant inchangés.

Informations générales complémentaires

Les immobilisations sont amorties suivant le mode d'amortissement suivant et selon les durées suivantes :

- Immobilisations incorporelles : 1 an suivant le mode linéaire
- Bâtiments : 10 à 20 ans suivant le mode linéaire
- Agencements : 5 à 10 ans suivant le mode linéaire
- Matériel de transport : 2 à 5 ans suivant le mode linéaire
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans suivant le mode linéaire
- Matériel informatique : 3 à 5 ans suivant le mode linéaire

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

RUBRIQUES	Début exercice	Réévaluations	Acq. Apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT, RECHERCHE – I			
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - II	20 508		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales			
Installations techniques, outillages industriels			
Installations générales, agencements, divers	5 328		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	91 936		40 799
Emballages récupérables, divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES – III			
Participations mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	100		50
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - IV			
TOTAL GENERAL	117 872	0	40 849

RUBRIQUES	Virement sur Cessions	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT, RECHERCHE – I			
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - II		20 508	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales			
Installations techniques, outillages industriels			
Installations générales, agencements, divers	1 169	4 159	
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier		132 735	
Emballages récupérables, divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES – III			
Participations mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - IV		150	
TOTAL GENERAL	1 169	157 552	

Etat des amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS ETABLISSEMENT, RECHERCHE AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions, installations générales Installations techniques, outillages industriels Installations générales, agencements, divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 508 5 028 85 835	 224 11 006	 1 169	20 508 4 083 96 840
TOTAL GENERAL	111 371	11 230	1 169	121 431

VENTILATIONS DOTATIONS	Linéaire	Dégressif	Except.	Dotations/r eprises
FRAIS D'ETABLISSEMENT, RECHERCHE AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions, installations générales Installations techniques, outillages industriels Installations générales, agencements, divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers IMMOBILISATIONS CORPORELLES	 224 11 006	 	 	
TOTAL GENERAL	11 230	0	0	0

CHARGES REPARTIES S/PLUSIEURS EXERCICES	Début exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions

Montant des provisions pour risques et charges du bilan	Montant
Provisions pour travaux Provisions pour risques Provision pour départ en retraite	82 857 € 202 284 €
TOTAL	285 141 €

Selon les dispositions de la Convention Collective des Missions Locales et PAIO signée le 21 février 2001, le montant de l'engagement de l'indemnité de retraite s'élève à 254 121 € au 31 Décembre 2025.

Il n'y a pas de montant non provisionné et non couvert au 31 Décembre 2025 après prise en compte des versements effectués auprès de Generali pour un 51 837 € (valeur actuelle).

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice 2025	Utilisation en cours d'exercice 2025	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
DREETS : POSTE CLAUSES SOCIALES subvention 2024	29 473,00 €	29 473,00 €	0 €	0 €
DREETS : POSTE CLAUSES SOCIALES subvention 2025	0 €	0 €	29 473,00 €	29 473,00 €
FONDATION DE FRANCE : BOURSES AUX JEUNES MAJEURS SANS SOUTIEN FAMILIAL subvention 2024 (solde)	12 089,04 €	12 089,04 €	0 €	0 €
ORIENT AGGLOMERATION : Participation aux frais d'organisation Forum CAP LTERNANCE subvention 2024	2 000,00 €	2 000,00 €	0 €	0 €
Plan Départemental à la Sécurité Routière : PARCOURS L'EMPLOI subvention 2025	0 €	0 €	1 062,00 €	1 062,00 €
TOTAL	43 562,04 €	43 562,04 €	30 565,00 €	30 565,00 €

Produit constaté d'avance Subvention Contrat Engagement Jeune

À la fin de l'exercice, les ressources attribuées par le financeur DREETS BRETAGNE dans le cadre de la subvention Contrat d'engagement jeune avec le versement du financement total à l'entrée pour un accompagnement tout au long du parcours et au niveau du bloc des subventions structurelles, implique un report de temps d'accompagnement sur l'année 2026 et la détermination d'un Produit constaté d'avance enregistré et venant en déduction de la subvention du compte DREETS BRETAGNE numéro de compte 741110.

Le calcul de ce produit constaté d'avance a été déterminé compte tenu du nombre de jeunes ayant intégré ce dispositif en 2025. Il a été de ce fait rattaché et déduit de l'exercice 2025 la quote-part de cette subvention relative au nombre de trois entretiens moyens d'accompagnement réalisé sur l'année 2026 et repris le produit constaté d'avance constaté sur l'exercice 2024 pour les temps d'accompagnement relatifs réalisés sur l'année 2025 d'un montant de 376 615,47 €. Compte tenu du nombre estimé de jours d'accompagnement restant à réaliser en 2026 de 46 923 jours, avec une estimation moyenne de trois entretiens en début d'année 2026, il a été enregistré un produit constaté d'avance de 398 151,21 €.

Etat des échéances, des créances et des dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles ont toutes une échéance inférieure à un an.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Disponibilité en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont subventions à recevoir)	977 300 €
TOTAL	977 300 €

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	80 515 € 471 772 € 41 347 €
TOTAL	593 634 €

Le montant provisionné des honoraires du Commissaire aux comptes s'élève à 13 000 euros.

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation Charges financières Charges exceptionnelles	41 906 €
TOTAL	41 906 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation Produits financiers Produits exceptionnels	441 819 €
TOTAL	441 819 €

RAPPORT SOCIAL

Au 31 Décembre 2025, la structure compte 56 salarié-e-s pour 53,55 EQTP dont 7 salarié-e-s sous statut Cadre pour 6,86 EQTP. Il n'y a pas, au 31 Décembre 2025, de salarié-e-s en contrats aidés, contrats en alternance ou CDD de remplacement.

	Hommes	Femmes	Total (dont 7 cadres)	CDI	CDD	Dont CDD PEC, remplacement, alternance
Effectif	17	39	56	52	4	0
EQTP	16,40	37,15	53,55	49,59	3,96	0

Rémunération des cadres dirigeants

Rémunération de ses trois plus hauts cadres dirigeants	Montant
Total des rémunérations des cadres dirigeants	181 754 €
TOTAL	181 754 €

Montant des contributions volontaires en nature (Dons en nature : mise à disposition gratuite de biens)

Un montant de 28 228,77 euros est inscrit en bas du compte de résultat et correspond aux mises à disposition de biens gratuits des communes pour leurs prêts gratuits de leurs locaux lors des permanences des conseiller(e)s pour les sites d'accueil des quartiers Politique de la Ville de LORIENT et des Antennes de PLOEMEUR, LANESTER, HENNEBONT et PLOUAY.

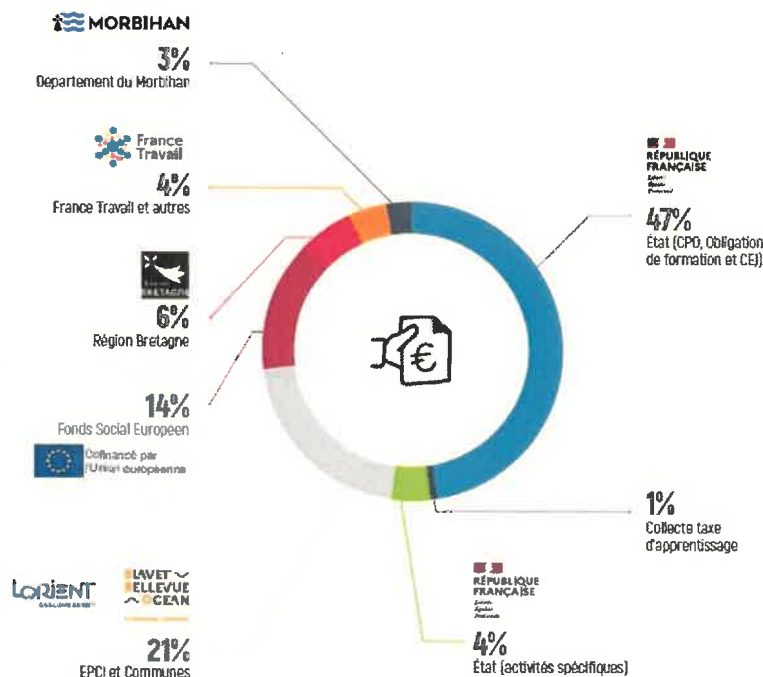
Tableau de variation des fonds propres

FONDS PROPRES	Montant Net au 31.12.2025	Montant Net au 31.12.2024
RESERVES REGLEMENTEES		
- Autres réserves		
- Fonds Associatifs	745 885 €	722 631 €
- Report à nouveau		
- Résultat de l'exercice	77 394 €	23 254 €
- Subvention d'investissement		
- Fonds de roulement		
- Provisions règlementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES	823 279 €	745 885 €

Détail des Subventions d'Exploitation par Financeurs sur l'exercice 2025 : 3 397 859 euros

- ETAT : 1 721 362 euros
- COLLECTIVITES LOCALES : 723 005 euros
- FONDS SOCIAL EUROPEEN : 468 039 euros
- CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE : 199 302 euros
- CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN : 106 888 euros
- FRANCE TRAVAIL et AUTRES : 145 259 euros
- FONDS COLLECTES DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE : 34 004 euros

RÉPARTITION PAR FINANCEURS



Baker Tilly
STREGO

Autres informations

Lors de la clôture de l'exercice 2024, une mention a été inscrite dans l'annexe concernant une subvention du Fonds social européen relative à l'année 2024.

En effet, en 2024, l'instruction de la convention « Appui à la Mobilité » par la Cellule FSE du Conseil Départemental du Morbihan a été décalée dans le temps.

En effet, la demande de subvention avait été déposée, conformément à la demande du financeur, le 16 mai 2024, le financeur nous avait informé par mail de la confirmation du dépôt et la recevabilité administrative de cette demande de subvention, mais l'instruction administrative était toujours en cours à la clôture des comptes de l'exercice 2024.

Ainsi, lors de cette clôture des comptes, nous ne disposions pas de l'accord d'attribution sur ce montant de subvention, sauf un avis positif partagé lors des réunions de travail au cours de l'instruction de ce dossier, mais nous étions sans la convention signée.

Aussi, faute d'accord de financement au sens juridique aucun engagement n'étant pris à date, il était donc impossible de comptabiliser cette subvention européenne sur l'exercice 2024.

Ainsi, ce montant de subvention d'un montant de 49 329 euros avait donc été reporté lors de la clôture de l'exercice 2024 et de fait cette subvention a été enregistrée dans les comptes des Autres Produits de l'exercice 2025.